



C2200-Direction de la culture et du tourisme-

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**N°dB.2024.024**

Séance du 2 mai 2024

**Maison Berthe Morisot à Bougival**

**Convention de partenariat entre Versailles Grand Parc, la ville de Bougival et l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc**

Date de la convocation : 25 avril 2024

Date d'affichage : 2 mai 2024

Nombre de membres du Bureau : 17

Nombre de membres présents : 12

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

**Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, M. Olivier DELAPORTE.

**Absents excusés:**

M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET.

-----

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.6, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022, portant sur la compétence « promotion du tourisme » et sur l'évolution de l'office de tourisme intercommunal à compter du 1er mai 2022 ;
- Vu la décision N°dB.2022.149 du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc du 16 juin 2022 portant sur la convention d'objectifs et de moyens entre Versailles Grand Parc et l'Office de tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc ;
- Vu la décision N°dB.2023.030 du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc du 11 mai 2023 portant sur la subvention de fonctionnement annuelle pour l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc ;
- Vu l'avis du comptable public du 23 avril 2024 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

-----

**Contexte**

Depuis plusieurs années, la ville de Bougival porte sur son territoire la réhabilitation et la valorisation de bâtiments présentant un caractère historique et culturel rare ainsi que plusieurs espaces naturels

remarquables.

S'appuyant sur de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, la Ville dessine un projet mettant en avant les courants sociétaux, artistiques et culturels français et européens du 19<sup>ème</sup> siècle au début du 20<sup>ème</sup> siècle. La Villa Pauline Viardot, la Datcha Ivan Tourgueniev, la Maison Georges Bizet et la Maison Berthe Morisot constituent autant d'atouts pour faire partager aux publics les enjeux et créations du romantisme à l'impressionnisme.

Autour de ces destinations phares, la halte fluviale sur la Seine, le parc Vieljeux, le parc nautique, le théâtre de verdure et la ferme en permaculture viennent compléter le spectre des visites possibles. Enfin, de nombreuses sentes, chemins de randonnée et parcours de visites sillonnent la commune et ses bois.

D'un point de vue touristique, cet ensemble présente un intérêt certain. Versailles Grand Parc exerçant la compétence « promotion touristique » avec l'appui de l'Office de Tourisme et des Congrès, il revient à l'intercommunalité, la ville et l'Office de Tourisme et des Congrès d'élaborer ensemble une stratégie touristique propre à cette destination « Versailles Grand Parc - Côteaux de Seine » et de décliner sa mise en tourisme dans le temps.

Organisée autour d'un plan pluriannuel d'exploitation, voire de réhabilitation, des lieux et espaces, cette stratégie culturelle et touristique intégrera une programmation événementielle et se traduira par divers produits touristiques conçus et promus par l'Office de Tourisme et des Congrès.

Dans cette optique et par soucis de mutualisation d'espaces et de personnels, Bougival et Versailles Grand Parc ont souhaité que l'Office de Tourisme et des Congrès déménage son Bureau d'Information Touristique de Bougival dans une partie des locaux de la Maison Berthe Morisot. Parallèlement à son activité d'accueil, d'orientation et d'information des visiteurs, l'Office exercera les missions de valorisation et d'exploitation d'équipement touristique et culturel. Il accompagnera la ville pour construire, planifier et valoriser la programmation culturelle de la Maison Berthe Morisot et assurera, en tant que mandataire, la commercialisation et la gestion de la billetterie (visites libres ou guidées et d'événements) et la privatisation du lieu. Il assurera également l'exploitation de la boutique.

Pour organiser ces activités de l'Office de Tourisme et des Congrès au sein de la Maison Berthe Morisot, les engagements et relations entre les parties sont décrits dans une convention de partenariat établie entre Versailles Grand Parc, la ville de Bougival et l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc. Elle est complétée, d'une part, par un avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre Versailles Grand Parc et l'Office de Tourisme et des Congrès et, d'autre part, par une convention de mise à disposition de locaux et une convention de commercialisation et de mandat gestion entre la ville de Bougival et l'Office de Tourisme et des Congrès.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

**DECIDE :**

- 1) d'adopter les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre Versailles Grand Parc et l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc et de la convention de partenariat entre Versailles Grand Parc, la ville de Bougival et l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*